



## **CÉLIBAT ET POLYGAMIE EN PAYS BASA'A-BATI-MPO'O DU LITTORAL CAMEROUNAIS : DE LA PÉRIODE PRÉ- COLONIALE À NOS JOURS**

**Séverin NWAHA**

Université de Buéa, Cameroun  
[nwahaseverin@yahoo.fr](mailto:nwahaseverin@yahoo.fr)

**Résumé :** Le célibat et la polygamie sont deux phénomènes qui participent de la structuration de la vie matrimoniale dans la communauté Basa'a-Bati-Mpo'o. Quoiqu'opposés et considérés comme une défaillance et une union fantaisiste, le célibat et la polygamie font partie du vécu quotidien de cette communauté. Au fil du temps, la polygamie a été justifiée et intégrée dans leurs cultures par rapport au célibat pour plusieurs raisons. Leurs causes sont multiples et proviennent généralement de la société. Le problème ici est de savoir la signification du célibat et de la polygamie chez les Basa'a-Bati-Mpo'o la considération et le sens que ces peuples donnent à ces pratiques. L'évaluation des causes, manifestations et effets de ces pratiques nous permettra d'avoir une idée objective de cette étude. Mais à cause d'un manque criard d'une documentation spécialisée sur le sujet, nous avons été obligé de privilégier une recherche de terrain pour la collecte des données basée sur les interviews ce qui nous a permis d'arriver à une démarche thématique et analytique.

**Mots-clés :** Célibat, Polygamie, Peuples Basa'a-Bati-Mpo'o, Littoral camerounais.

**Abstract:** *Celibacy and polygamy are two phenomena that participate to the construction of matrimonial life among the Basa'a-Bati-Mpo'o people. Though opposed and considered as failure and whimsical, celibacy and polygamy are part of the daily life of that community. Over the time, there have been many justifications for polygamy than celibacy to be accepted and integrated in the culture of this society. To this effect, they have many causes and origin that can be spouses on the one hand and society on the other. The problem here is to know the significance of celibacy and polygamy among the Basa'a-Bati-Mpo'o people and the consideration given to those practices. The evaluation of causes, manifestations and effects of those practices can permit to have an objective idea on the topic. Because of a gaudy lack of specialised documentation on the topic,*

*we were obliged to adopt more fieldwork research for data collection based on interviews and focus group discussions in thematic and analytic gait.*

**Keywords:** *Celibacy, Polygamy, Basa'a-Bati-Mpo'o people, Cameroonian coast.*

## Introduction

Le célibat dans l'approche socioculturelle des peuples Basa'a-Bati-Mpo'o est un statut social négatif mais encouragé dans certaines circonstances comme les situations de guerre. Sa considération négative est généralement liée à la santé, la paresse et l'irresponsabilité. Bien que rejetée comme le célibat, la polygamie se situe à rebours de celui-ci. Ainsi, le mariage polygamique n'est autre chose que l'union entre un homme et deux ou plusieurs femmes. A cet effet, l'équivoque ici est de savoir pourquoi une bonne tranche des peuples Bantous de la forêt équatoriale est contre aussi bien du célibat que l'union polygamique ? Pourtant, la procréation reste au centre des préoccupations de tous les peuples du monde entier. La tentative de réponse à cette question se trouve dans l'énumération et l'explication des causes et des conséquences du célibat et de la polygamie chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o du littoral camerounais. Mais bien avant, il faudra élucider l'ambigüité qui pèse sur le rejet du célibat et de la polygamie, pourtant diamétralement opposés. Malgré tout, il est clair que ces deux faits sociaux restent différemment appréciés aussi bien dans le temps que dans l'espace des membres de cette communauté. La finalité ici est de trouver des réponses à la question posée mais la dialectique des faits nous impose une démarche thématique pour analyser leurs fondements. Nous nous appuyons sur la théorie du "développement social" ou théorie "socio-culturelle du développement cognitif" par laquelle le psychologue russe Vygotsky montre que l'apport et les contributions de la société sur le développement individuel ont l'influence sur les choix à faire dans le milieu social de notre intégration de notre intégration et évolution.

## Le célibat chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o

Le célibat est défini comme l'état d'être non marié ; spécialement l'abstinence pour mariage en accord avec les vœux religieux (Mgr Tonye Bakot, 2017 :3-4). Cette définition peut être approfondie par d'autres érudits qui le voient tout simplement comme un destin humain. Or, dans les langues Basa'a-Bati-Mpo'o, le célibat se confond à l'esclavage par l'usage du même terme pour désigner les deux faits sociaux. "*Bikôl*" (célibat/esclavage) et/ou "*Nkôl mut*" (célibataire/esclave)<sup>1</sup>. Au-delà de diverses définitions ambiguës que revêt le terme, il se trouve que le fait en lui a des causes et des conséquences multiples chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o. Mais toutes celles-ci sont reparties en deux grands groupes : les causes naturelles et les

<sup>1</sup> Interview avec François Nkon, 61 ans, Agriculteur et Catéchiste, Log Mbougue (Ndom), le 22 août 2016

causes sociales qui à leur tour se subdivisent en sous-groupes et finissent par être volontaires et non-volontaires en fonction du statut social des uns et des autres.

### Le célibat chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o

Le célibat est défini comme l'état d'être non marié ; spécialement l'abstinence pour mariage en accord avec les vœux religieux (Mgr Tonye Bakot, 2017 :3-4). Cette définition peut être approfondie par d'autres érudits qui le voient tout simplement comme un destin humain. Or, dans les langues Basa'a-Bati-Mpo'o, le célibat se confond à l'esclavage par l'usage du même terme pour désigner les deux faits sociaux. "*Bikôl*" (célibat/esclavage) et/ou "*Nkôl mut*" (célibataire/esclave)<sup>2</sup>. Au-delà de diverses définitions ambiguës que revêt le terme, il se trouve que le fait en lui a des causes et des conséquences multiples chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o. Mais toutes celles-ci sont reparties en deux grands groupes : les causes naturelles et les causes sociales qui à leur tour se subdivisent en sous-groupes et finissent par être volontaires et non-volontaires en fonction du statut social des uns et des autres.

### Les causes naturelles du célibat

Les causes naturelles ou innées du célibat chez les Basa'a-Bati-Mpo'o sont généralement imputées au surnaturel, donc incompréhensibles et inexplicables par l'homme en tant qu'entité de l'univers. Cependant, il n'en demeure pas moins que celles-ci finissent par devenir des accusations portées sur l'Homme sans véritable raison. Cette vision culturelle est parfois commune aux deux sexes et non uniquement à l'homme en tant que genre humain. Elle se focalise avant tout et presque toujours sur les maladies donc la plupart est supposée être héréditaire.

### Les maladies

Selon de nombreux témoignages recueillis, deux maux principalement affectent les Hommes et les poussent à demeurer dans le célibat chez les Bantous, et particulièrement les Basa'a-Bati-Mpo'o du Littoral camerounais. Il s'agit de l'infécondité et des faiblesses sexuelles :

- L'infécondité de l'homme généralement connue sous le nom de l'impuissance masculine, est l'une des causes majeures du célibat chez les Basa'a-Bati-Mpo'o du Littoral camerounais. En effet, la distinction clinique ne se fait pas par les profanes de la médecine moderne entre l'impuissance, qui est le fait de ne pouvoir pas satisfaire une femme dans une relation sexuelle, et l'infécondité, qui, pour sa part, est le manque de productivité ou de procréation chez l'homme. Mais si on prend de manière confuse les deux cas, il s'avère qu'ils soient liés à une question d'honneur. Car chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o, chacun souhaiterait que sa progéniture ou descendance soit de lui et sa ressemblance. Malencontreusement, le fait qu'on ait une femme sans enfant est la cause des commérages sur le couple. S'il advient

<sup>2</sup> Interview avec François Nkon, 61 ans, Agriculteur et Catéchiste, Log Mbougue (Ndom), le 22 août 2016

que la femme fasse des enfants avec des frères ou cousins de l'époux, cela ne vaut à ce dernier que du mépris et des propos déconsidérant, à savoir : "es-tu un homme ? ton épouse n'est-elle pas la femme du peuple ? les enfants à qui tu donnes les noms n'ont-ils pas pour géniteurs tes proches ? ..."<sup>3</sup>. C'est ce qui empêche à cette catégorie d'homme de se marier, et par conséquent à rester célibataire tout au long de leur vie.

- Les inaptitudes surtout innées font partie des causes qui favorisent le statut du célibat. Les personnes des deux sexes, généralement atteintes de maladies telles que l'épilepsie ou les déformations du visage et des membres, qu'ils soient supérieurs ou inférieurs, n'ont souvent pas eu l'attrait de l'autre sexe<sup>4</sup>. Mais ces problèmes sont des jugements socioculturels de valeur. Car, dit-on souvent pour le confirmer dans les us et coutumes de ces peuples que, "celui qui a une parenté dans un village donné ne peut y épouser un(e) épileptique"<sup>5</sup> (Mgr Tonye Bakot, 2017 :15). Comme pour dire que cette parenté jouera le rôle d'enquêteur avec les informations nécessaires sur l'état de santé du prétendant et futur partenaire. En plus des maladies ordinaires comme l'infécondité, l'homme peut aussi souffrir des maux comme la paresse qui peut lui ôter le sens voire l'esprit de responsabilité sociale.

### *La paresse*

La paresse est un état d'âme, une manière d'être considérée comme un mal psychologique. C'est un défaut de celui qui n'aime pas le travail ou fournir d'efforts. Cet état ne permettrait donc pas à une personne d'assumer ses responsabilités sociales ou familiales. Par conséquent et selon le jugement social des personnes paresseuses se font eux-mêmes prendre en charge par d'autres membres de la famille au lieu de faire le contraire. Le constat fait montre que les paresseux physiques passent la majeure partie de leur temps dans les balades alors que les autres membres de la communauté sont à la recherche du pain quotidien pour leur famille<sup>6</sup>. Avec cet état d'esprit, la personne devient parfois, membre des groupes de travaux faciles comme le vol, la danse et des clubs d'animation. L'emploi de temps de ce genre de personnes se gère avec celui des tournées d'animation de ses groupes favoris. Ce qui tranche

<sup>3</sup> Interview avec pascal Bata Mbem, 83 ans, Mbombog (Patriarche) et ancien employé de banque, Bikoukound, le 17 août 2016

<sup>4</sup> Interview avec François Nkon, Log Mbougue (Ndom), le 22 août 2016

<sup>5</sup> Proverbe basa'a qui veut démontrer qu'épouser un(e) épileptique est un malheur dans sa vie mais cela n'arrive qu'à ceux qui n'ont aucun contact surtout familial dans un village où l'on a son prétendant. Pour éviter que ce malheur ne vous arrive, vous devriez raviver ce contact familial avec vos proches une fois dans ce village quelconque qui serait celui de votre amoureux. Ne pas s'aveugler par l'amour et faire les cachoteries. Or le ou la prétendant(e) en face ne vous parlera presque jamais de sa situation sanitaire encore moins des problèmes héréditaires de sa famille qui risqueraient de nuire à son bonheur présent. Etant donné l'aveuglement de l'amour, la personne ne s'occupe que du bonheur qu'on pourrait pleinement vivre au présent quitte à ce qu'il ne se prolonge pas dans le futur et n'en déplaise, s'il se transforme en un malheur.

<sup>6</sup> Interview avec S.M. Célestin Nembè, 90 ans, Chef traditionnel de 3<sup>e</sup> degré et Agriculteur, Pendjock, le 12 août 2016

avec la prise en charge des siens qui reste la préoccupation des autres membres de la famille proche ou élargie.

Les paresseux, considérés comme des "personnes aux bras courts", sont incapables de s'accommoder aux autres pour faire la rotation des sols et des cultures au cours d'une saison des cultures agricoles<sup>7</sup>. Ils font toujours des espaces de champs réduits, les travaux entamés n'arrivent jamais à terme, des périodes de production sont toujours contrastées, voire ratées. Ayant des besoins à satisfaire, ils sont obligés de faire les tours de propriétaires dans les champs des autres pour ne pas dire en les dépouillant de leurs produits de récoltes. Dans la crainte de ne pouvoir subvenir aux besoins d'une famille, il choisit l'errance. Car la paresse augure l'instabilité. Mais l'irresponsabilité en soi est un mal grave pour la personne qui à certains égards préfère rester célibataire parce que ne pouvant s'occuper d'une famille.

### *L'irresponsabilité*

Les paresseux sont les hommes incapables de tenir leurs responsabilités de tout ordre pour s'engager en plus dans les liens de mariage. Généralement, chez les peuples Bantous, l'irresponsabilité se caractérise par plus d'un phénomène inexplicable mais qui se justifie. La paresse par exemple se lie intimement à l'état d'irresponsabilité. Elle rend l'homme instable. Car un paresseux est loin de s'engager dans une relation sérieuse parce qu'il a peur de ne pouvoir satisfaire les besoins des siens. Par conséquent, il préfère la solitude. Bien d'autres baignent tout simplement dans la négligence de soi en portant le doigt accusateur sur les dieux de la société à laquelle ils appartiennent. Leur état d'être serait la conséquence d'une prière non exaucée, un état non choisi mais subi (Cabaret, 2017 :11). C'est aussi chez certains la peur de s'engager, et surtout celle de souffrir des réactions et des faits du présent dans le futur. Cela donne lieu à être pleinement heureux dans le présent en oubliant le futur. Aux vues de ce qui précède, il serait vrai que les causes naturelles à elles seules ne pourraient pas expliquer le phénomène du célibat. Les causes naturelles sont liées ici aux causes sociales.

### **Les causes sociales du célibat**

Les causes sociales s'avèrent être aussi importantes et captivantes que les causes naturelles. Car elles renferment des faits de société qui à première vue relèveraient du vécu quotidien, mais finissent par être préoccupants dans la détermination du statut social de la personne qui demeure célibataire ou marié dans sa vie. Ces faits sont entre autres les pratiques magico-religieuses, les inaptitudes et la participation passive ou active à la guerre, sans oublier le "maquis" ou guerre d'indépendance.

<sup>7</sup> Ndjock Nyemeg, 63 ans, Mbombog (Patriarche) et PLEG retraité, Eséka, le 16 août 2017

### *Les pratiques et croyances magico-religieuses*

La vie du célibat est basée sur des pratiques et croyances magico-religieuses et/ou coutumières des peuples selon qu'on soit de la côte, de la forêt, des montagnes ou de la savane d'une part et les dogmes des groupes religieux d'autre part. Les dogmes religieux sont de divers ordres et pratiqués différemment en fonction de la chapelle d'appartenance. On a parmi ceux-ci des croyants d'obéissance traditionnaliste, chrétienne (des églises traditionnelles ou des églises dites de réveil), musulmane, bouddhiste, etc. Chacune de ces chapelles a ses normes qui servent de bases à une vie commune à suivre automatiquement pour se sentir intégré.

Pour ce qui est des croyances traditionalistes et des considérations sociales, elles créent des classes sociales dans une même communauté en mettant des barrières entre elles. C'est le cas des descendants de la famille du chef, des familles des notables et des familles d'esclaves. Cette classification limite les chances d'union des descendants des familles des captifs de guerre et/ou d'esclaves qui ne peuvent se marier qu'entre eux au sein de la même communauté et des communautés voisines qui maîtrisent leur histoire. Encourageant la promotion culturelle dans la plupart des aires de culture, les hommes issus surtout de ces familles d'esclaves n'ont aucune chance de se marier s'ils ne trouvent leurs compagnes dans leur classe sociale (Mbonji Edjenguèlè, 1988 :17). En plus de ces barrières liées à la classification sociale, il y'a d'autres encrées sur la personne elle-même. C'est le cas de ceux qui dressent une longue liste de critères à respecter par son ou ses prétendants, à l'exemple des traits de beauté physique, le niveau de l'avoir matériel et bien d'autres<sup>8</sup>. Certains encore, se renferment dans un monde créé dans leur imaginaire spirituel dont ils sont les seuls à détenir les clés de la porte du bonheur.

Sur le plan religieux et selon le père Meyendorff (1986 :19), "il y a, en effet des eunuques qui sont nés ainsi du sein de leur mère, il y a des eunuques qui le sont devenus par l'action des hommes, et il y a des eunuques qui se sont eux-mêmes rendus tels à cause de la recherche du Royaume des Cieux". Or, le célibat et en particulier la vie monastique est justifiée par ceux qui croient en elle. Car, pour eux, et dans leur tradition, ils espèrent à un "Royaume futur" où il n'y aura pas de mariage. C'est pourquoi reprenant les saintes écritures il confirme : "lorsqu'on ressuscitera d'entre les morts, on ne prendra ni femme ni mari, mais on sera comme des anges dans les cieux" (Ibid.). Cette affirmation n'entend pas pour renier la place et l'importance du mariage dans la société comme une réalité mais pour reconnaître son caractère temporel. Dans les sociétés dites traditionnelles, nous vivons des croyances et pratiques magico-religieuses qui ont un effet important sur le célibat. Il n'en demeure pas moins que les guerres et leurs conséquences aient aussi des effets sur la vie sociale particulièrement sur le célibat et la polygamie.

<sup>8</sup> Interview avec S. M. Pierre Nlèngi, 70 ans, Mbombog (Patriarche), Chef traditionnel de 3<sup>e</sup> degré et ancien employé de la BAC, Ngog (Ndom), le 19 mai 2017

### ***La guerre et ses conséquences***

Il y'a eu plusieurs types de guerres en Afrique avant, pendant et après l'arrivée des Européens. Ces guerres pour la plupart étaient dues aux mouvements migratoires dont ont fait plusieurs peuples du continent noir. Mais bien d'autres guerres étaient la conséquence des conquêtes territoriales des différents clans ou des groupes ethniques. Elles étaient aussi provoquées par la volonté d'un groupe de tester sa puissance de guerre, preuve de la supériorité de son industrie artisanale ayant produit le matériel de guerre utilisé. Un grand nombre de ces guerriers croyaient aux dogmes et pratiques magico-religieuses surtout d'invincibilité et de pouvoir surnaturel. Ces croyances les séparaient des femmes pour une vie familiale pour conserver le pouvoir obtenu des ancêtres. C'était le début d'un célibat la plupart de ces guerriers<sup>9</sup>.

Selon les détenteurs de la sagesse traditionnelle, pendant les périodes de guerre chez les Bantous, les guerriers se compromettaient avec des pratiques parfois incompatibles avec la procréation à cause de la recherche de la victoire. Ainsi, nous avions le pouvoir de l'invisibilité, de la non-atteinte par l'arme de l'adversaire qui anthropologiquement est considéré comme une dimension surnaturelle où l'Homme est présent spirituellement mais physiquement absent. La communauté Basa'a-Bati-Mpo'o s'adonnaient aussi de temps à autre à ses pratiques pour être victorieuse en cas de nécessite en faisant des sacrifiées dans sa société. Que ce soit l'une ou l'autre pratique, l'homme deviendrait souvent infécond et ses rapports une femme rendraient celle-ci inféconde aussi selon les croyances<sup>10</sup>. Dans bien de circonstances, il était simplement interdit à ces guerriers de mener une vie de couple avec une personne de sexe contraire (une femme) qui était considérée comme un porte-malheur au cours de la guerre (Titi Nwel, 1982 :3-4). Selon le sociologue Pierre Titi Nwel, la domination fait partie de l'essence de l'Homme Bantou et du Basa'a-Bati-Mpo'o en particulier, et demeure dans ses gènes. De ce fait, il n'y aurait pas de choix à faire quand il s'agirait de l'honneur et de la défense de son peuple. Le même honneur imposait parfois la dérogation de la règle ou du principe de base au peuple pour un bien majeur. Ainsi, les uns et les autres acceptaient sans compensation d'être célibataires pour donner à leur peuple la place qui est la leur au sein de la société (Ibid.).

En dehors de ces conséquences dérivées des pratiques magico-religieuses, il y'a une autre longue chaîne de souffrances corporelles des guerriers. Ceux-ci se blessaient et se faisaient amputer des membres du corps ou se dévisageaient selon les cas, et dans certaines circonstances c'étaient des paralysies totales. La fin de la guerre et ses échos changeaient le regard porté sur des guerriers avant l'avènement. La

<sup>9</sup> Interview avec Laurent. Hoña, 84 ans, Fleuriste-Jardinier en retraite, Log Bassemel (Ngambè), le 11 avril 2016

<sup>10</sup> Interview avec Samuel Iloga, 86 ans, Conducteur des travaux retraite à ALUCAM, Edéa, le 22 Octobre 2011)

solitude était l'idéal de vie pour la plupart d'entre eux<sup>11</sup>. En dehors du célibat, le regard social en pays Basa'a-Bati-Mpo'o reste aussi porté sur la polygamie. Quelle est la place de cette dernière dans cette société ?

### **La polygamie chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o**

La polygamie est l'état de celui qui a plusieurs épouses ou l'union entre un homme et deux ou plusieurs conjointes à la fois. C'est aussi le fait d'être marié à plusieurs conjoints. Alors que la polyandrie elle, est l'union entre une femme et deux ou plusieurs hommes. Cette dernière pratique n'est pas encore dans les mœurs des Africains et elle est jusqu'à présent considérée comme une abomination. Car, l'homme selon les membres de cette société est la tête de proie et c'est lui qui prend une épouse sous son contrôle<sup>12</sup>. Contrairement au célibat, les causes de la polygamie sont essentiellement sociales qui s'associent néanmoins avec les effets humains. Pour certains, le code de la polygamie est donc inscrit dans les gènes de tout mâle, humain, animal ou végétal. Malgré tout, la culture africaine quoiqu'elle soit proche de la nature, a subi pendant longtemps la domination occident à travers les dogmes religieux dans ce domaine. Les traditions africaines font de l'homme celui qui impose. C'est pourquoi l'on parle du mâle dominant dans une jungle<sup>13</sup>. Chez les Bantou et en pays Basa'a-Bati-Mpo'o particulièrement, la polygamie se révèle ainsi comme une dynamique complexe intégrant trois ordres de phénomènes :

- 1) Un "fond d'itinéraires matrimoniaux", animés par des enjeux stratégiques et personnels toujours particuliers, qui président à la constitution et à l'évolution mouvementée des groupes domestiques ;
- 2) Une configuration exagérément réductrice qui sous-tend l'organisation segmentaire du système lignager ;
- 3) Un ensemble de contraintes régulant le passage du premier au deuxième (Mayi Matip, 1983 :23). Le foisonnement largement indéterminé des comportements matrimoniaux fournit au dispositif segmentaire un ancrage dans les faits généalogiques réels, ainsi que les ressources nécessaires à la mise en place et à la révision d'ordonnancements collectifs viables.

### **Les causes humaines**

La polygamie tout comme le célibat repose tout d'abord et beaucoup plus sur les causes humaines oubliant les causes sociales qui font pourtant pleinement partie de cette pratique. Cependant, la plupart de ces causes sont rejetées presque toujours sur

<sup>11</sup> Interview avec pascal Bata Mbem, Mbombog (Patriarche) et ancien employé de banque, Bikoukound, le 17 août 2016 et Jean Claude Ngue Baha, 76 ans, Doyen de la communauté Basa'a-Bati-Mpo'o de Buea, Buea, le 26 mai 2017

<sup>12</sup> Interview avec S.M. Jacques Zoguè Meka, 40 ans, Mbombog (Patriarche), Chef traditionnel de 2<sup>e</sup> degré et agriculteur, Nyanon, le 17 mai 2017

<sup>13</sup> [www.sparkcameroun.com](http://www.sparkcameroun.com), consulté le 22 août 2016

la femme qui devient le bouc émissaire dans sa nouvelle famille. Les problèmes les plus récurrents qui donnent souvent à l'homme la possibilité de prendre d'autres épouses après la première sont :

### *L'infécondité féminine de la première épouse*

Le mariage chez les Bantous était un rite traditionnel qui nécessitait un long processus où le père de la mariée choisissait scrupuleusement l'homme à qui il devait donner la main de sa fille. C'est seulement après l'initiation des jeunes adolescents, qui se faisait généralement vers l'âge de 14 ans, qu'ils étaient enfin prêts pour le grand jour. Aujourd'hui, avec la modernisation, les données ne sont plus les mêmes.<sup>14</sup>

De plus les mariages sont effectués dans le but de former des alliances entre les familles et les tribus. Ce sont des alliances politiques, fonctionnelles et économiques et non d'amour et d'affection, comme ça se fait de nos jours. Une fois l'époux choisi, il y avait encore plusieurs étapes à franchir avant d'arriver au jour des noces. En plus, avant le grand jour, les familles devaient approuver l'union par un mariage coutumier. Avec l'avènement de l'état civil, l'homme a le droit de choisir s'il adhère au mariage polygamique, légalisé en Afrique, ou au mariage monogamique<sup>15</sup>. Généralement, l'homme qui choisit le régime polygamique doit en avoir les moyens, car ce dernier devra subvenir aux besoins de plus d'une femme et un nombre important d'enfants. C'est ce qu'on appelle la polygamie choisie. Ce qui est le contraire de la polygamie subie qui est la conséquence des faits sociaux et des considérations variables du cours de la vie<sup>16</sup>.

Puisque le mariage est l'alliance entre les familles, le divorce existe peu chez les Bantou. Car, il représente le déshonneur, comme si la mère n'avait pas bien élevé sa fille. C'est pourquoi le processus de mariage est aussi long. Néanmoins, il peut y avoir une séparation du couple, où l'homme renvoie sa femme chez ses parents.

Ainsi, lors du mariage, le marié se voit donner un fouet, utilisé comme symbole de contrôle et d'éducation, puisque le père donne sa fille pour que le mari puisse continuer son éducation. La femme doit donc obéir à son mari. Sinon, elle fera déshonneur à sa famille. Enfin, la femme doit être fertile. Une union sans enfant n'est pas bien vue. L'enfant est signe de richesse. Chez les Bantou, plus les familles sont nombreuses, plus elles sont considérées comme riches<sup>17</sup>.

En dehors du fait qu'une femme soit inféconde, si sa procréation exclusivement féminine celle-ci pouvait donner lieu à l'arrivée d'autres conjointes dans son foyer. Car, la place d'héritier était uniquement réservée aux garçons de la famille.

<sup>14</sup> <http://equipe17.wikispaces.com/page/edit/Le+mariage+au+cameroun?>, consulté le 22 août 2016

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Interview avec Pascal Bata Mbem, Bikoukound, le 17 août 2016

### ***Genre et procréation de la première épouse***

En Afrique, en général, la désignation d'un héritier pour la gestion des biens de la famille demeure une chose très importante dans le sens traditionnel de la vie sociale. Celui à qui l'on confie cette mission est le plus souvent le fils aîné dont le pouvoir de gestion se limite aux biens matériels. C'est pourquoi la recherche d'un garçon dans la progéniture que l'on a eu ou souhaite avoir reste capitale. Autrefois, la femme faisait partie de cet héritage et devait être prise en charge par l'un de ses beaux-frères pour continuer à mener une vie maritale auprès de son feu mari pour ce qui est des veuves et les filles de mêmes parents étaient quant à elles reparties entre leurs frères et reconnues comme leurs enfants non officiels. De ce fait, la dot reversée pour elles, revenait automatiquement à leurs frères reconnus comme pères officieux. Le revenu de cette dot ensuite permettait à l'un de doter aussi son épouse à son tour.<sup>18</sup>

Ainsi, malgré les intentions de départ du mari de faire un mariage monogamique, le vœu va prendre un coup et changer chaque fois qu'une à une nouvelle naissance fait découvrir que l'enfant est de sexe féminin. Depuis une période très reculée de l'histoire, les traditionnalistes bantous ont souvent consulté les dieux avant la conception de la femme pour soi-disant changer le sexe de l'enfant qui devait naître. Cette pratique chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o est connue sous le nom de "*Bikôbôl*" ; c'est-à-dire le "détachement"<sup>19</sup>. Si cette nouvelle option est malheureusement vouée à l'échec, la seule option pour réparer ce sort vécu par la famille est de prendre une deuxième épouse, et on peut aller dans cette conquête jusqu'à prendre une énième. C'est ce qui est connu comme étant une polygamie subie. Partout dans les communautés bantoues, la première épouse a toujours eu un statut de privilégiée. Elle gère les affaires de la famille et assume des missions importantes. Chez les Bantous, et précisément au sein de certains groupes ethniques comme les Basa'a-Bati-Mpo'o et les Béti et même les non bantous comme les Fali du Nord Cameroun, la favorite a aussi une place éminente qu'elle ait même souvent à participer au choix de sa deuxième épouse lorsqu'un homme est amené à contracter une nouvelle union en raison de la stérilité d'une épouse (Houseman, 2009 :1-3).

### **Les causes socio-économiques**

Peu à peu avec son intégration chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o, la pratique de la polygamie est devenue pour la plupart ses adeptes, l'expression de la noblesse des hommes. La polygamie est source de la main d'œuvre familiale pour justifier cette pratique peu commune dans les mœurs de cette société. Dès lors, la richesse s'évalue désormais par le nombre de personnes sous le contrôle d'un chef de famille et leur rendement. Ainsi, beaucoup d'hommes s'engagent dans la pratique de la

<sup>18</sup> Mathias Bayii Ndjèè, Mbombog (Patriarche) et membre de la société secrète Mbog Liaa, Édéa, le 15 août 2016

<sup>19</sup> Ibid.

polygamie c'est pour élargir leur pouvoir en termes d'occupation d'espace de production pour avoir un grenier important<sup>20</sup>.

L'instabilité des situations maritales s'impose dans le couple avec des raisons plus ou moins évoquées par les mariés eux-mêmes, mais beaucoup plus par la société. Quoique la polygamie soit pratiquée par plusieurs communautés africaines, elle est en baisse, surtout dans les sociétés chrétiennes. Ce recul est aussi important dans les sociétés décentralisées dont font partie les Basa'a-Bati-Mpo'o (Houseman, 2009 :5). Parler du régime matrimonial dans le contexte camerounais exige au préalable qu'on le distingue de la forme ou de l'option du mariage. Cependant, il y'a des mariages traditionnellement reconnus comme la garde des veuves de la famille qui rendait encore polygames jusqu'à une certaine époque les hommes dans la société Basa'a-Bati-Mpo'o. Cette forme de polygamie trouve sa justification dans le maintien de la cohésion sociale qui imposait la protection du lignage.

### ***La récupération des veuves de la famille et la pratique de l'esclavage***

La polygamie, avant la mise en pratique de sa nouvelle forme connue aujourd'hui comme la recherche de la noblesse et de la main d'œuvre familiale, avait une considération sociale et exprimait l'amour de l'homme pour la femme. Son volet social était une polygamie obligatoire et subie. Car cela ne relevait pas de la volonté de l'homme de prendre deux ou plusieurs femmes (épouses) sous son toit à la fois. Mais la femme faisant partie de l'héritage du défunt frère ou cousin, le successeur temporel et/ou administrateur des biens, en attendant la maturité de ses neveux pour leur passer la main sur la gestion des biens matériels, devait s'occuper dans un premier temps de ces biens matériels, des enfants eux-mêmes, de la veuve sur qui ils n'avaient aucun pouvoir (Harcourt, 1994 :3). Les biens matériels hérités et/ou administrés se constituaient généralement de lopins de terre, du bétail, des champs et d'une ou de deux cabanes. En conséquence, la femme héritée de son défunt frère transformait la vie dans le foyer autrefois monogamique en famille polygamique. Pour certaines, leur entrée dans la vie de leur ex-beau-frère faisait de la longue attente d'un fils une réalité. La naissance de l'un ou de plusieurs enfants de sexe masculin venait pallier à l'insuffisance ou au manque.

D'autre part, la beauté et l'attrayante physionomie de certaines femmes dites de basse classe des esclaves arrivaient à leur faire changer de statut social grâce à l'amour que leurs ex-patrons ressentaient pour elles. Celles-ci devenaient finalement l'une des épouses de ces derniers, surtout si cette dulcinée arrivait à lui donner des garçons comme progéniture<sup>21</sup>. C'était des mariages sans dot et sans aucun rite traditionnel. Car conclus contre la liberté de l'ex-esclave. C'est donc une polygamie involontaire mais facilitée par le statut social de l'homme. La polygamie a un

<sup>20</sup> Interview avec Jean Claude Ngue Baha, 76 ans, Doyen d'âge de la communauté Basa'a-Bati-Mpo'o de Buea, Buea, le 17 mai 2017

<sup>21</sup> Interview avec S. M. Célestin Nembè, Pendjock, le 12 août 2016

jugement de valeur dans les sociétés africaines entre la conservation de leurs traditions, les croyances religieuses (christianisme) et la pratique de la justice.

### *La polygamie entre traditions africaines, religions chrétiennes et justice*

Lorsqu'on parle de polygamie aujourd'hui, beaucoup de chrétiens y voient plus la prédominance islamique et non traditionnelle puisque le Coran autorise à tout homme musulman d'avoir jusqu'à quatre épouses ! Or, dans la tradition africaine, un homme qui avait plusieurs femmes et beaucoup d'enfants était particulièrement respecté dans certaines communautés. La polygamie lui fournissait une abondante main d'œuvre pour cultiver la terre, produire des richesses et être mieux pris en charge par tous ses enfants, une fois affaibli par le poids de l'âge (Nkwi Njonchi, 1976 :1).

Le christianisme ayant transformé les mœurs dans le continent noir, le fidèle chrétien africain est considéré normalement comme monogame. Mais la réalité est plus complexe ; parmi les animistes ou les chrétiens, il y a aussi des polygames, ils partagent avec leurs frères musulmans certaines valeurs traditionnelles et des caractéristiques sociales et culturelles en contradiction avec la foi chrétienne.

La réalité sociale et juridique voudrait que la polygamie soit, dans son acception commune, l'état d'un homme légitimement marié à deux ou plusieurs femmes. Elle est encore très répandue en Afrique avec la prise en compte de certains us et coutumes assez sévères. Malgré la baisse progressive de ce régime de mariage observée dans certaines régions, en raison des changements sociaux en cours provoqués par la modernité, il reste toujours de mise.<sup>22</sup>

Aujourd'hui, dans plusieurs pays occidentaux, malgré l'adoption des lois interdisant la polygamie, des milliers de personnes vivent illégalement dans des familles polygames. En effet, en raison des relations toujours plus fréquentes entre personnes de statuts différents et du phénomène de l'immigration internationale, la polygamie est devenue aussi une affaire de tous et de mondialisation. Le phénomène polygamique a en quelque sorte une dimension mondiale dont il faut tenir compte sur le plan juridique<sup>23</sup>.

Au Cameroun, la polygamie est implantée partout et elle est plus ou moins répandue selon les régions et les groupes ethniques. Selon certains clichés culturels partagés, tout foyer commence par la monogamie avant tout changement de régime. Pour nombre d'hommes par contre, le choix polygamique permettrait d'éviter les tracasseries judiciaires du divorce en cas de problèmes dans le couple. Sans aucun doute, la possibilité du divorce civil dans le mariage monogamique offre aujourd'hui une alternative paisible, en cas de non réussite du mariage, se configurant au fond comme une "polygamie par étapes", qui a l'avantage d'offrir une nouvelle chance, non seulement à l'homme, mais aussi à la femme.

<sup>22</sup> <http://fr.missionerh.com/content/view/4484/620/>, consulté le 22 août 2016

<sup>23</sup> Ibid.

La plupart des groupes ethniques au Cameroun sont traditionnellement polygames et la vie dans les familles polygamiques est bien réglementée. Les rois dans certaines ethnies ont parfois des dizaines d'épouses, le pouvoir se mesurant au nombre d'épouses et d'enfants. La famille polygamique a une organisation complexe, où le temps de l'homme est réparti entre ses femmes et ses enfants. Certaines coépouses vivent sous le même toit malgré l'atmosphère qui peut régner ; d'autres vivent à des kilomètres de distance et l'homme change de toit chaque jour dans la semaine ; d'autres encore vivent dans une même concession, chacune étant dans sa propre case, possédant sa parcelle de terrain à travailler. La vie familiale d'un polygame est organisée suivant des règles précises, avec des relations de subordination entre épouses de rang différent. Chacune des épouses connaît son statut au sein de l'union ; elles entrent souvent en compétition pour conserver ou pour améliorer leur position dans le ménage (Nkwi Njonchi, 1976 :3-4).

### **Les effets du célibat et de la polygamie sur la société**

Le célibat et la polygamie chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o ont aussi bien des conséquences positives que négatives selon la perception des écoles de pensées partisanes ou non. Mais beaucoup s'accordent plus à donner une chance et des moyens d'expansion à la polygamie qu'au célibat qui malgré tout trouve néanmoins des partisans aujourd'hui dans cette société plus qu'hier. Cela se considère comme un effet de l'évolution social et surtout du temps, des croyances et des pensées. Quels sont réellement les effets du célibat chez les peuples Basa'a-Bati-Mpo'o ?

### **Les effets du célibat**

Le célibat est différemment apprécié en fonction de la position de ses défenseurs ou de ses détracteurs dans la société. Mais le regard porté sur le célibat de nos jours est plus tolérant par rapport à un passé très récent dans cette société conservatrice de la grande forêt équatoriale. Nous constatons même que les éloges sont de plus en plus faits au célibat en tant qu'anticipation de la vie future pour certains alors que pour les autres cette pratique quoique faisant partie du choix de la vie, reste et demeure une ignominie. Ainsi, la pratique du célibat aurait les effets tant positifs que négatifs. Quels sont à ce propos les effets positifs du célibat dans la société Basa'a-Bati-Mpo'o ?

#### ***Les effets positifs du célibat***

Les éloges sont faits au célibat par ses défenseurs en tant qu'anticipation d'une vie glorieuse future sans oublier l'aisance dans l'accomplissement de son appel en tout lieu et en tout temps. Mais plus loin encore, pour ceux qui ayant adopté le célibat comme un style de vie, il leur épargnerait des problèmes de famille en ce qui

concerne les disputes liées au partage d'héritage et/ou du pouvoir surtout dans les foyers polygamiques<sup>24</sup>.

La considération du célibat comme un fait ou une pratique ayant des effets positifs n'a pas beaucoup évolué même s'il a gagné la sympathie d'une infime partie de la population qui essaie tant bien que mal de justifier ses bienfaits. La positivité du célibat se partage entre les monastiques d'une part et les "évolués" d'autre part. D'abord, il y'a la percé des religions chrétiennes imposées par la colonisation en s'opposant aux rites, cultures et traditions africaines qualifiés de barbares. Ceci a conduit à leur éradication progressive avec l'occidentalisation de l'Afrique. Ensuite, la même colonisation à travers son système éducatif toujours imposé a atteint les esprits faibles qui ont très tôt renié leurs origines et ont vu en l'Afrique, un continent stagnant avec les pratiques rétrogrades.

Pour les monastiques (moines ou moniales), le célibat n'est autre chose que l'anticipation d'une vie future et éternelle dans un lieu saint nommé paradis.<sup>25</sup> S'appuyant sur les versets bibliques comme livre de référence, les propagateurs de la soi-disant bonne nouvelle essaient de montrer que dans cette vie future, il n'y aura ni famille, ni femme, ni enfants. Dès lors, le célibat devient une pratique précieuse qui nous préparent déjà à cette vie (de Monléon Cabaret, 2017 :13). Si les monastiques s'appuient sans réserve sur la vie future dans un paradis situé dans l'au-delà, les "évolués" eux, auraient une autre justification plus ou moins liée à cela.

### *Les effets négatifs du célibat*

Les effets négatifs du célibat sont chantés par les traditionalistes qui voient en cette pratique, quelque chose de très négatif. Pour eux, le célibat est un frein pour le développement de la société partout où il est pratiqué<sup>26</sup>.

**Tableau 1 : Evaluation de la pratique du célibat dans la communauté Basa'a-Bati\_Mpo'o**

No	Villages	Nombre de familles	Nombre de foyers	Mariés	Célibataires
01	Bikoukoud	04	17	14	03
02	Bilangue	04	22	17	05
03	Log Bassemel	06	37	29	06
04	Log Mbougue	04	31	26	05
05	Mbay-Bati	02	14	13	01
06	Ngog	03	17	14	03
07	Nyambat	03	14	12	02

<sup>24</sup> Interview avec S.M. Jacques Zoguè Meka, Nyanon, le 17 mai 2017

<sup>25</sup> URL: <http://ateliers.revues.org/8211>; DOI: 10.4000/ateliers.8211, consulté le 16 février 2021.

<sup>26</sup> Interview avec Pascal Bata Mbem, Bikoukoud, le 17 août 2016

08	Nyanon	06	41	33	08
09	Nyahoo	07	43	32	11
10	Pendjock	05	21	14	07
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>51</b>	<b>257</b>	<b>204</b>	<b>53</b>

Source : données du terrain lors des enquêtes

Selon le tableau des données de dix villages ci-dessus pris dans les trois sous-communautés (5 villages Basa'a, 2 villages Bati et 3 villages Mpo'o) avec 51 familles-souches nous constatons que pour 257 foyers, 204 personnes mariées soit 79,37% et 53 personnes célibataires soit 20,63%. Sans être attife dans nos conclusions, il est vrai que le célibat n'est pas trop dans les mœurs de ce peuple. Même le 20,63% sont un résultat temporel qui avec le temps pourrait évoluer avec la maturité de la plupart des jeunes dont l'âge oscille entre 20 et 30 ans compter parmi les célibataires.

Tenant compte du rituel de bénédiction chez les Basa'a-Bati-Mpo'o, le célibat est une négativité. Non seulement il ne fait pas partie des sept faits majeurs évoqués lors de bénédiction : "*Masôda, Nogol, Libôt, Lihat, Nôm, Gweha, Lisuni*" (Chance, Entente, Procréation, Richesse, Longévité, Amour et Fraîcheur) mais il se situe même à l'antipode de la norme sociale (Matèk, 2020 :102). Tous les termes du rituel ont pour cible la descendance de celui qu'on bénit avec une tendance perpétuelle. Car on bénit la famille mais à travers l'homme présenté à la société. Mais si l'on fait seulement mention du célibat au masculin, celui du genre féminin est encore pire, puisque les enfants nés des femmes célibataires d'une famille quelconque n'ont souvent pas droit à l'héritage de leurs grands-parents. Étant donné que dans cette société la femme n'hérite pas mais fait partie de l'héritage de la famille. À titre d'exemple :

Lors de l'aménagement de la centrale hydro-électrique d'Edéa, les femmes n'ont pas bénéficié directement des droits d'indemnisation. Leur quote-part leur était reversée par personnes interposées (les chefs de famille). À Song Loulou, elles n'étaient même pas autorisées à prendre part aux débats avec la SONEL (Société Nationale d'Électricité du Cameroun) quoique partie intégrante de la population. C'est dire que les familles monoparentales à caractère féminin n'étaient pas recensées parmi les victimes à indemniser à la suite des travaux de ce dernier barrage (Nwaha, 2005 :37).

Sur le plan socio-politique, la pratique du célibat réduirait un clan qui avec le temps devient dépendante et n'arrive plus à imposer son point de vue sur le plan communautaire.

Sur le plan socio-économique, c'est la réduction de la population, de l'économie d'une communauté et par conséquent de sa main-d'œuvre. Précisément sur le plan agricole, le célibataire n'a pas les mêmes chances de production en quantité comme ses voisins ou frères du village qui sont mariés à cause du manque de la main

d'œuvre. Pour les plus radicaux, le célibat serait même une malédiction familiale et personnelle que pourrait hériter ou subir l'un des enfants moins de la descendance quelconque avant d'arriver à sa disparition totale après plusieurs générations<sup>27</sup>.

Sur le plan socio-culturel, le célibat constitue un frein pour la culture avec un taux de natalité décroissant et des divergentes et parfois opposées au sein de la même communauté. Sa promotion donne accès à l'entrée de nouvelles pratiques telles que l'homosexualité, les vœux de chasteté etc. Si tout ceci corrobore pour démontrer à quel point le célibat n'est non seulement pas accepté mais rejeté par cette société, il n'en demeure pas moins que le célibat n'a pas tout simplement les faveurs de la société. Mais est-ce à dire que la polygamie qui donnerait une chance de procréation et de richesse multiple est la bienvenue ? L'appréciation mitigée du célibat donne-t-elle les ailes à l'adoption et la pratique de la polygamie ?

### **Les effets de la polygamie**

La polygamie quoique justifiée est connue et pratiquée dans cette société depuis des lustres. Elle n'a pas aussi les faveurs de ce peuple. Mais elle est acceptée pour des raisons diverses en engrange aussi bien de bons que de mauvais points à la fois selon l'appréciation des uns et des autres. Les effets de la polygamie sont multiples et divers en fonction de l'appréciation ou non de la pratique par les différents membres de la société. Qu'est-ce qui paraît positif dans la pratique de la polygamie ?

### **Les effets positifs de la polygamie**

Pour ce qui est des effets positifs de la polygamie, il y'a d'une part la procréation à travers la recherche d'héritier (une procréation masculine que parfois la première épouse n'a pas pu donner) ; la perpétuation du lignage ; la recherche d'une main d'œuvre familiale abondante ; aussi et surtout, la garde des veuves de la famille qui ne devraient pas se sentir abandonnées après la mort de leurs maris. D'autre part, c'est l'expression de puissance (pour des familles royales) et de capacité (pour ceux qui se sentent nantis) (Houseman, 2009 :3). Mais quoiqu'il en soit, la polygamie n'a pas qu'une appréciation positive soit par des pratiquants ou des autres membres de la société. Si on s'en tient à l'appréciation du célibat, on dirait que la polygamie a plus de faveur dans cette société mais que non ! La polygamie est aussi diversement appréciée par les uns et les autres tout comme le célibat dans la société Basa'a-Bati-Mpo'o. Selon Mbombog Bata Mbem, la polygamie a néanmoins plus d'avantages que le célibat<sup>28</sup>.

Sur le plan socio-politique, la pratique de la polygamie augmente le poids démographique d'un clan qui avec le temps deviendrait pèse de tout son point de vue au sein d'une communauté à laquelle il appartient.

<sup>27</sup> Interview avec Zachée Ntoguè, 93 ans, Mbombog (Patriarche), Agriculteur et Ancien de l'Eglise (EPC), Log Mbougue (Ndom), le 22 août 2016

<sup>28</sup> Ibid.

Sur le plan socio-économique, c'est un plus valu pour l'économie d'une communauté avec une croissance rapide de sa population et par conséquent la multiplication de sa main-d'œuvre. La polygamie avec un taux de natalité croissant donne des ailes au développement et à la diversification de l'économie des familles et de la communauté. Sur le plan agricole, le polygame a plus de chances de produire en quantité et en qualité mieux que ses autres voisins ou frères du village qu'ils soient mariés (monogames) ou pas grâce à la disponibilité de la main d'œuvre<sup>29</sup>. Parlant du rituel de bénédiction chez les Basa'a-Bati-Mpo'o, la polygamie serait une négativité mais selon les considérations qu'on soit partisan ou non. Mais elle fait partie intégrante des sept faits majeurs de bénédiction évoqués : "Masôda, Nogol, Libôt, Lihat, Nôm, Gweha, Lisuni." Charles Matèk démontre même ici que l'entente de coépouses est une obligation sociale. En ces termes il dit : "Limbala li nômlak li nômlak li kokla ngog yada" ce qui veut dire (*après les querelles entre co-épouses, elles sont appelées à utiliser la même pierre à écraser (ustensiles de cuisine pour ne pas parler du même homme dans leur vie) dans leur cuisine*) (Matèk, 2020 :102-104).

Sur le plan socio-culturel, la polygamie est une pratique culturelle et sociale de bienfaisance surtout pour les veuves de la famille qui, au lieu de recommencer la recherche d'une âme sœur ailleurs après le décès son mari, se trouve réintégrée dans la même famille d'une part. D'autre part, elle permet la réduction du célibat féminin selon certaines interprétations avec une croissance démographique exponentielle essentiellement féminine. S'en tenant à l'analyse de Charles Matèk, les sept éléments du rituel de bénédiction chez les Basa'a-Bati-Mpo'o sont eux-mêmes des bénédictions. Ainsi, la polygamie donne la possibilité de procréation avec la création d'une richesse nombreuse... par conséquent, la polygamie ne saurait être rejeté. Malgré toutes ces appréciations, il n'en demeure pas moins que la polygamie a aussi ses points sombres qui constituent sa négation.

### Les effets négatifs de la polygamie

Les effets négatifs de la polygamie sont évoqués par ceux qui n'apprécient pas cette pratique. Pour eux, la polygamie ne devrait pas être pratiquée dans la société Basa'a-Bati-Mpo'o pour des raisons multiples et diverses. Comme tout fait de société, la polygamie n'a pas que des partisans par conséquent, elle ne saurait être appréciée à sens unique (positivement). Plusieurs critiques fusent cependant autour de cette pratique sociale. C'est pourquoi la polygamie revêt plusieurs qualifications ou types. Ainsi, l'on parle d'une polygamie de luxe pour les nantis, une polygamie nécessaire quand il s'agit de la garde des veux des défunt frères ou de la recherche d'une progéniture, etc. (Houseman, 2009 :8). La polygamie en effet chez les Basa'a-Bati-Mpo'o est vue comme source de problèmes (querelles, jalousie, médisance, pratiques magico-religieuses, envie, empoisonnement entre coépouses et leurs enfants, disputes de l'héritage familial ou du trône dans le cadre d'une famille royale

<sup>29</sup> Interview avec Zachée Ntoguè, Log Mbougue, le 22 août 2016

entre enfants de différentes mères). Si tout ceci est vrai, l'homme polygame lui-même dans sa vie reste en danger permanent. C'est peut-être par peur de faire face à tous ces problèmes sociaux que la polygamie n'a jamais été une pratique encouragée chez les Basa'a-Bati-Mpo'o.

Sur le plan socio-politique, la pratique de la polygamie dans ce clan fait preuve de sa dépendance culturelle à travers l'adoption et l'importation des traditions et cultures des autres (les peuples Soudano-sahéliens et les Grass Fields).

Sur le plan socio-économique, la promotion d'une économie communautaire finit par réduire les enfants à un esclave moderne par conséquent, ils ne seraient plus considérés comme une fin mais comme un moyen d'où leur sous-éducation.

Sur le plan socio-culturel, la pratique de la polygamie arrive parfois à la perte de l'amour entre époux. Généralement, la première épouse et ses enfants sont souvent méconnus et rejetés avec l'arrivée de nouvelles épouses. La polygamie donne souvent lieu aux pratiques magico-religieuses (usage des gris-gris comme les charmes et potions d'empoisonnement et d'affolement) avec pour seule finalité le contrôle du pouvoir et la gestion de l'héritage familial par les enfants et leurs mères.

**Tableau 2 : Evaluation de la pratique de la polygamie dans la communauté Basa'a-Bati\_Mpo'o**

No	Villages	Nombre de familles	Nombre de foyers	Mariés	Polygames	Célibataires
01	Bikoukoud	04	17	14	01	03
02	Bilangue	04	22	17	00	05
03	Log Bassemel	06	37	29	02	06
04	Log Mbougue	04	31	26	02	05
05	Mbay-Bati	02	14	13	00	01
06	Ngog	03	17	14	03	03
07	Nyambat	03	14	12	00	02
08	Nyanon	06	41	33	04	08
09	Nyahoo	07	43	32	02	11
10	Pendjock	05	21	14	00	07
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>51</b>	<b>257</b>	<b>204</b>	<b>14</b>	<b>53</b>

Source : données du terrain lors des enquêtes

Tenant compte du tableau des données ci-dessus avec les mêmes de villages, familles-souches, foyers, personnes mariées et personnes célibataires, nous constatons que pour 204 personnes mariées soit 79,37% et 53 personnes célibataires soit 20,63% il y a 14 personnes polygames soit 5,44% de la population totale et 6,86% de la population mariée. A cet effet, nous constatons que la polygamie a des

proportions trop basses et elle est même moins considérable que le célibat dans cette société.

### Conclusion

Le célibat et la polygamie sont deux phénomènes qui participent de la structuration de la vie matrimoniale chez les peuples bantous. Le célibat et la polygamie quoique diamétralement opposés, sont néanmoins pratiqués, dans la communauté Basa'a-Bati-Mpo'o mais à de très faible pourcentage. Si le célibat a un caractère déshonorables, cela ne donne pas des ailes ou de l'admiration à la polygamie surtout de nos jours où la famille ne se fonde plus au hasard et encore moins le nombre de ses constituants du fait de l'incorporation de la modernité dans nos mœurs. Qu'à cela ne tienne, l'adoption, mieux la pratique du célibat ou de la polygamie se fonde sur une relation de cause à effet préalablement bien déterminée. Malgré leur antagonisme, il se trouve que ces deux faits aux causes essentiellement socio-économiques se basent sur le statut social, les considérations sociales rétrogrades, l'état de santé, la volonté ou le choix des hommes, les pratiques magico-religieuses, etc. Particulièrement chez les Basa'a-Bati-Mpo'o, le célibat et la polygamie sont volontairement vécus et subis. Ainsi, si le célibat est et reste considéré comme un signe d'irresponsabilité, la polygamie quant à elle se perçoit au contraire et en même temps comme la conséquence des malheurs de la vie pour certains et la vantardise pour d'autres.

### Références bibliographiques

- Harcourt, W., 1994, *Feminist Perspectives on Sustainable Development*, London, England : Zed.
- Houseman, M., 2009, « Les épouses de mon père. À propos de la polygamie en pays Beti », *Ateliers du LESC* [En ligne], 33, mis en ligne le 18 mars 2009, consulté le 21 août 2016.
- Matèk, C., 2020, *La Place des Traditions Orales des Peuples Basa'a-Mpo'o-Bati dans les Chants et Cantiques Religieux : le cas des Églises Catholiques et Prostantes*, Yaoundé, Editions Clé.
- Mayi Matip, T., 1983, *L'Univers de la parole*, Yaoundé, Editions Clé.
- Mbonji Edjenguèlè, 1988, *Les Cultures de Développement en Afrique : Essai sur l'Impossible Développement sans Révolution Culturelle*, Yaoundé, Osiris-Africa.
- Meyendorff, J., 1986, *Le mariage dans la perspective orthodoxe*, Paris, YMCA Press/ŒIL.
- Monléon Cabaret, D. de, 2017, *Dieu ne m'a pas oublié : perspectives pour les célibataires*, 2<sup>e</sup> édition, Paris, éditions Saint Paul.

- Nkwi Njonchi, P., 1976, *Traditional Government and Social change: A Study of the Political Institution among the Kom of the Cameroon Grassfields*, Fribourg, German: The University of Fribourg Press.
- Nwaha, S., 2005, « Influence des Centrales Hydroélectriques d'Edéa et Song Loulou sur le Développement de la Sanaga-Maritime de 1953 à 2003 », (Mémoire de Maîtrise) en Histoire, Université de Yaoundé I, mai 2005.
- Titi Nwel, P., 1982, "Mbombok à la Tête du Lignage Basaa", Nature et Formes de Pouvoir dans les Sociétés Dites Acéphales : exemples camerounais, Travaux et Documents de l'O.R.S.T.O.M., n°142, Compte-rendu journée scientifique de Yaoundé, 1<sup>er</sup> mars 1978 : 91-99, Paris, ORSTOM.
- Tonye Bakot, V., 2017, *Les Proverbes Basaa : pour une approche culturelle Mb€n€*, Yaoundé, Les Éditions du Schabel.